

Institut pour la Justice

**"Les victimes
ne sont
ni de droite,
ni de gauche"**

A black and white photograph of a man with dark hair and glasses, wearing a dark suit jacket, a white shirt, and a patterned tie. He is looking slightly to the right of the camera. The background is an outdoor setting with buildings and a street.

Institut pour la Justice

"Les victimes ne sont ni de droite, ni de gauche"

Fondé en 2007, l'Institut pour la Justice (IPJ) vient d'entamer un Tour de France. Cette association loi 1901 a pour objectif de promouvoir une justice "plus protectrice et plus équitable vis-à-vis des victimes". Rassemblant, selon ses responsables, près de 400 000 sympathisants, l'IPJ compte bien peser sur l'échiquier politique à quelques mois de la présidentielle avec son "Pacte 2012 pour la Justice". Rencontre avec son Délégué général, Xavier Bébin, de passage à Toulouse, la semaine dernière.

Xavier Bébin, qu'est-ce qui a motivé la création de l'IPJ ?

C'est en fait une série d'affaires, comme l'affaire Bodein (Pierre Bodein, dit "Pierrot le Fou", ndlr), qui a déclenché en 2007 la volonté de lancer un mouvement citoyen via la diffusion d'un référendum par courrier et sur internet. Assez rapidement, 150 000 sympathisants et donateurs, ont permis de professionnaliser l'association, pour développer un réseau d'experts. Nous travaillons avec des avocats, des magistrats, des professeurs de droit, des psychiatres, pour faire une série de propositions pragmatiques, réalistes, qui permettent d'envisager des réformes concrètes et rapides de notre système judiciaire.

Lesquelles par exemple ?

Nous nous battons autour de deux axes majeurs. Tout d'abord, l'application des peines pour lutter contre l'impunité, redonner une crédibilité à la justice et satisfaire les victimes. Pour une victime, une peine inexécutée ou appli-

quée à moitié, est un déni de justice. Aujourd'hui, 80 000 peines ne sont pas du tout exécutées, faute de places de prison. D'autre part, l'on sait très bien que la plupart des criminels ne font pas la totalité de leur peine à cause des remises de peine, automatiques, supplémentaires, libération conditionnelle... Le second axe, porte sur l'égalité des droits entre les victimes et les mis en cause. Aussi surprenant que cela puisse paraître, les délinquants ont plus de droits tout au long de la procédure judiciaire que les victimes, que ce soit en termes d'assistance d'un avocat, qu'en droit d'appel, aussi bien en cas d'acquiescement que de relaxe. Aujourd'hui une victime dont l'agresseur présumé est acquitté ou relaxé, ne peut pas faire appel. Cela a été le cas pour Joël Censier (dont le fils Jérémie a été assassiné en 2009, ndlr) qui, il y a dix jours, a vécu la remise en liberté du principal suspect de l'assassinat de son fils liée à un vice de procédure, sans possibilité de

contester en appel. C'est la même chose au moment des libérations conditionnelles : la victime ne peut pas faire appel. Si l'on refuse la libération au condamné, il peut faire appel. La victime, non.

Symbole d'une déconnection malheureuse

La justice française ne fait pas bien son travail selon vous ?

Oui, dans un certain nombre de cas. Quand les plus hauts magistrats de France décident que les garde-à-vue pourront être annulées rétroactivement en raison d'une législation contraire à la cour européenne des Droits de l'Homme, sans prendre en compte l'impact sur les victimes et les victimes potentielles, elle ne fait pas bien son travail qui consiste à protéger les citoyens. C'est vraiment le symbole de la déconnection malheureuse du système judiciaire avec les citoyens.

Quelle influence avez-vous depuis 2007 ? On n'entend pas beaucoup parler de vous...

"Les victimes ne sont ni de droite, ni de gauche"

Si vous allez au Parlement ou au ministère de la Justice, on vous répondra différemment mais de fait, auprès du grand public, nous ne sommes pas encore tout à fait identifiés. Grâce à nos 400 000 sympathisants et nos travaux d'experts, nous sommes systématiquement auditionnés par les commissions compétentes, les cabinets ministériels. Exemple en 2009 : la loi Dati sur la récidive prévoyait la remise en liberté systématique de tous les condamnés à deux ans prison, avant même qu'ils aient commencé leur peine, faute de places. Nous avons beaucoup combattu cette disposition sans qu'elle soit complètement abandonnée. Par contre, nous avons obtenu que les récidivistes au moins, ne bénéficient pas de cette faveur. C'était notre première grande réussite en termes d'impact et d'influence sur le processus législatif. Après nous avons fait évoluer notamment l'UMP sur les questions d'application des peines en démontrant que si l'on souhaitait mettre à exécution les 80 000 peines de prison inexécutées, il faudrait au moins 20 000

places supplémentaires.

Justement, le Président de la République a annoncé 30 000 places de prison supplémentaires...

Oui, c'est un vrai virage qu'a amorcé la majorité présidentielle et dont nous nous félicitons.

Contre la peine de mort

Comment comptez-vous peser sur la présidentielle ?

De deux manières. D'abord par ce fameux Tour de France pour la Justice qui nous permet dans vingt villes françaises, d'aller à la rencontre de nos sympathisants, pour les écouter de façon à être leurs relais auprès des élus. Ensuite, comme Nicolas Hulot l'a fait avec son pacte écologique, nous allons lancer sur Internet dans les semaines qui viennent, un Pacte 2012 pour la justice, c'est-à-dire une série de propositions très concrètes que l'on va essayer de faire signer par plusieurs centaines de milliers de citoyens afin que celles-ci soient prises en compte par les candidats à la présidentielle. 2012 est une échéance cruciale pour nous.

Le Pacte 2012 pour la Justice

Le Pacte 2012 pour la Justice de l'IPJ se résume en cinq points : "l'égalité des droits" entre la victime et l'accusé ; l'impunité "zéro" pour les atteintes aux personnes et aux biens ; l'application "effective" des peines prononcées (obligation pour tous les condamnés de purger au minimum les trois quarts de leur peine) ; une "fermeté de précaution" vis-à-vis des criminels dangereux (utilisation du bracelet électronique et de la castration chimique) ; une justice qui "rende des comptes au peuple français", avec notamment l'instauration d'un débat national sur l'élection des procureurs au suffrage universel.



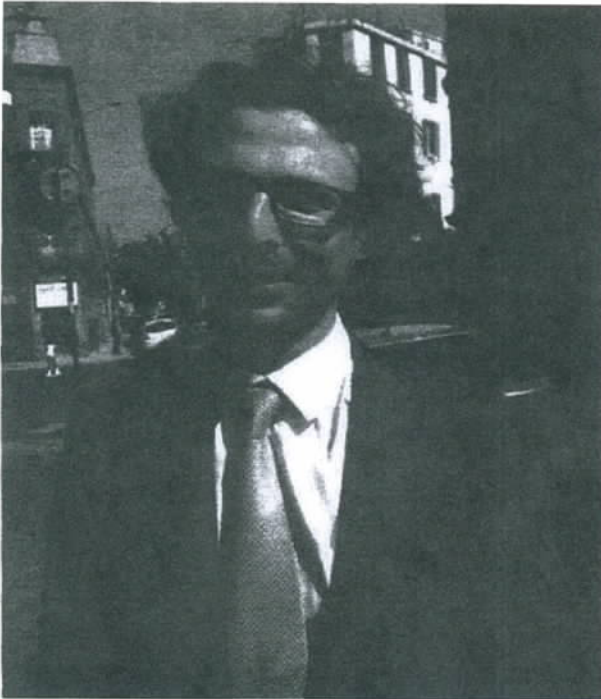
Que répondez-vous à ceux qui prétendent que vous êtes d'extrême-droite ?

C'est absurde. Si défendre les victimes et l'effectivité des peines prononcées par les tribunaux, c'est être d'extrême-droite, alors, il y a un problème quelque part. Les victimes ne sont ni de droite ni de gauche. Quand vous avez des sommités comme le Professeur de droit Jean Pradel ou de grands avocats comme Stéphane Maître qui nous soutiennent, cette idée-là n'a aucun sens.

Quel est votre sentiment sur la peine de mort ?

Nous sommes contre. Nous estimons que la perpétuité réelle a la même efficacité pour cette minorité de gens que l'on ne peut pas laisser sortir. En plus, la peine de mort va à l'encontre de notre ambition de faire changer les choses. Elle a été abolie, la Constitution l'interdit. Elle n'amène rien.

*Propos recueillis
par Claire Manaud*

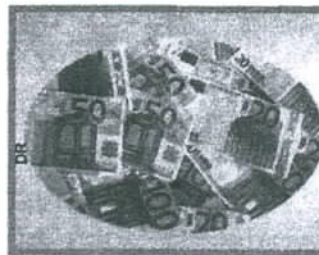


"Un mouvement qui veut construire"

Adhérent à l'Institut pour la Justice depuis début 2011, François Ville en est devenu le délégué régional. Sa motivation première ? *«Je pense qu'il faut sauver des vies, s'intéresser à la sécurité des vies. Nous voulons lancer un appel pour que les gens rejoignent ce mouvement qui veut construire et non détruire.»* explique-t-il. Pour ce père de famille qui *«se fait du souci pour ses enfants»*, il est ur-



gent de s'interroger sur *«le type de Justice que nous voulons pour demain»*. Et d'évoquer le cas de ce proche, restaurateur en plein centre de Toulouse, agressé la semaine dernière alors qu'il quittait son service peu avant minuit : *«Au commissariat, on lui a demandé s'il souhaitait vraiment porter plainte par crainte des représailles. Si on ne fait rien, demain des gens commettront l'irréparable, ils voudront rétablir la peine de mort. Oui, vous aurez de la violence et de la peur, qui sont de très mauvaises conseillères.»* François Ville attire ensuite l'attention des politiques de tous bords qu'il dit avoir interpellés au sujet du viol de cette fillette toulousaine de cinq ans dans un square, mais "sans résultat" : *«Quand le Garde des Sceaux dit qu'il est contre l'auto-justice, que l'on m'explique le raisonnement qui conduit à frustrer les victimes qui non seulement ont cette première peine de voir disparaître un être cher, et qu'en plus, on est en train de piétiner.»* Selon les organisateurs, près de 150 personnes ont assisté à la réunion toulousaine du 29 septembre dernier.



« Nos ministres souhaitent entrer dans l'histoire par des dispositifs fiscaux financés à crédit ou par une croissance très hypothétique. Cette politique nous a coûté une cinquantaine de milliards par an depuis 10 ans, le coût de la crise... »